

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 18 février 2014

Madame Angela Burgos
Directrice générale
Collège Centennial
3641, avenue Prud'homme
Montréal (Québec) H4A 3H6

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 22 janvier 2014, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites données par le Collège Centennial à l'une des recommandations qu'elle lui avait formulées dans son rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Dans son rapport adopté en février 2012, la Commission avait conclu que la qualité de l'évaluation des apprentissages n'était pas assurée en raison des difficultés sérieuses éprouvées par le Collège Centennial dans l'application de sa PIEA. Elle avait formulé quatre recommandations touchant la conformité et l'efficacité de la politique du Collège, le plan d'action et la démarche adoptée par le Collège lors de son autoévaluation.

Concernant la conformité de la politique, la Commission avait recommandé au Collège Centennial de mettre à jour sa PIEA, de la faire adopter par le conseil d'administration et de s'assurer qu'elle est connue et appliquée par l'ensemble de son personnel. Le Collège a mis à jour sa politique et l'a fait adopter par son conseil d'administration en juin 2013. Il a également pris différentes mesures pour s'assurer que sa politique est connue de l'ensemble de son personnel et des étudiants. Entre autres, il distribue sa PIEA à tous les étudiants de même qu'aux professeurs. La politique est aussi disponible sur le site Internet du Collège et un guide à l'intention des professeurs résumant les principales

règles de la PIEA se trouve sur l'intranet. De plus, les plans de cours élaborés par les professeurs sont tenus de faire référence à la PIEA. Une révision de la politique est également faite au début de chaque session par le personnel du Collège pour s'assurer d'une application uniforme et pertinente de la politique. Pour ce qui est de l'application de la politique, le Collège n'a pas précisé dans les documents fournis à la Commission comment il s'assure que sa PIEA est appliquée par l'ensemble de son personnel.

En s'appuyant sur les informations qui lui ont été transmises, la Commission estime que le Collège a apporté un suivi satisfaisant à la partie de la recommandation touchant la mise à jour de la politique, son adoption par le conseil d'administration et sa diffusion auprès du personnel et des étudiants. Toutefois, des éléments manquent pour assurer le suivi à la partie de la recommandation concernant l'application de la politique par l'ensemble du personnel. Elle s'attend à ce que le Collège lui fasse part d'un nouveau suivi, accompagné des documents pertinents, l'informant des actions réalisées en lien avec l'application de sa politique. La recommandation est donc maintenue.

La Commission s'attend également à ce que le Collège donne suite aux recommandations présentes dans le plan de redressement qu'elle lui a proposé, selon les délais qui ont été convenus.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M^{me} Anika Maloni, directrice des études